

Image not found or type unknown



La fiscalité des commissions d'un courtier

Par **Domy75017**, le **31/07/2012** à **08:59**

Bonjour,

Notre société conçoit et commercialise des logiciels.

Comment justifier l'écriture comptable des commissions versées sur le compte domicilié en France d'un courtier qui arrive à placer nos produits à l'étranger.

Détail important : ce courtier est une personne physique non résidente en France.

Merci de votre réponse.

Meilleures Salutations.